

HEC MONTRÉAL

Direction du programme de
M. Sc.

Les mémoires à la M. Sc.

Nature et exigences

HEC Montréal

**Document synthèse préparé sous la supervision
de la direction du programme de M. Sc.**

Dernière mise à jour : Septembre 2020

Table des matières

1	Définition	1
2	Étapes clés de la démarche scientifique propre au mémoire.....	2
2.1	Exploration théorique.....	2
2.2	Application, expérimentation et observation	2
2.3	Conclusion.....	2
3	Considérations générales et règles liées au mémoire.....	3
3.1	Durée du mémoire	3
3.2	Longueur du mémoire	3
3.3	Présentation classique ou par article	4
3.4	Langue de rédaction du mémoire	4
3.5	Le mémoire	4
3.5.1	Ressources disponibles pour accompagner l'étudiant dans la réalisation du mémoire	4
3.5.2	Séminaire Éthique de la recherche en gestion et choix d'un directeur de mémoire	5
3.5.3	Inscription à l'atelier de recherche, enregistrement du sujet et soumission du plan d'études	6
3.6	Dépôt et évaluation du mémoire.....	7
3.6.1	Dépôt final du mémoire.....	7
3.6.2	Évaluation et attribution d'une note à l'étudiant.....	7
3.6.3	Transmission à la bibliothèque pour diffusion du mémoire	8
3.6.4	Évaluation du mémoire et liens avec les objectifs d'apprentissage du programme.....	9
4	Considérations éthiques en recherche.....	9
5	Plagiat	10

Avant-propos

Le présent document est avant tout un outil de travail pour les étudiants¹ de deuxième cycle, mais il constitue aussi une source utile d'informations pour les responsables de spécialisation, les directeurs de recherche et les membres de jurys d'évaluation de mémoires. Il s'agit d'un guide qui contient à la fois des directives qui découlent du [Règlement pédagogique](#) de HEC Montréal, et des indications sujettes à interprétation et qui pourraient varier d'un mémoire à l'autre (par exemple en ce qui concerne la durée ou la longueur d'un mémoire).

Les étudiants inscrits au programme de M. Sc. disposent d'une période limitée pour satisfaire aux exigences du programme. Bien que la durée maximale pour terminer le programme soit de quatre ans, on s'attend à ce que les étudiants qui cheminent à temps complet le finissent en 16 à 20 mois environ. Le cheminement est exigeant, ce qui implique qu'un étudiant aura à faire des choix; en particulier, on s'attend à ce que l'étudiant qui a terminé ses cours se consacre à temps plein à la rédaction de son mémoire². Il devra aussi faire preuve de persévérance, de maturité et avoir la capacité de communiquer ses résultats de façon claire, précise, concise et cohérente. La présentation du mémoire doit satisfaire à certaines normes de qualité qui apparaissent dans le [Guide pour la rédaction d'un travail universitaire de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles](#). Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'informer [sur les étapes de son cheminement](#) et de consulter les documents publiés par la Direction du programme afin d'éviter des désagréments et des pertes de temps au moment du dépôt et de l'évaluation du mémoire.

Le présent document traite de la nature du mémoire, des modalités d'inscription et d'évaluation, des apprentissages que le mémoire permet de réaliser, ainsi que des considérations de nature éthique.

La question des ententes ou contrats implicites (ou explicites) qui peuvent intervenir entre un étudiant et son directeur de recherche a délibérément été laissée de côté dans ce document. Celui-ci se concentre sur les exigences du mémoire plutôt que sur les relations interpersonnelles qui peuvent exister dans une relation de supervision. L'étudiant est cependant invité à lire le [Guide sur la relation d'encadrement à la M. Sc.](#) pour plus d'information à ce sujet.

¹ En vue de simplifier la lecture, la forme épiciène est privilégiée tout au long du texte.

² Notez que tout étudiant inscrit au cheminement avec mémoire est automatiquement inscrit à cette activité de recherche dès son premier trimestre. Il est donc possible d'entamer le mémoire avant d'avoir terminé tous les cours du programme. Toutefois, il est fortement suggéré aux étudiants qui n'ont pas d'expérience en recherche et/ou de connaissances préalables dans le domaine de leur spécialisation, de ne pas entamer cette activité avant d'avoir accumulé un nombre minimal de cours dans le programme. Le futur directeur de recherche de l'étudiant peut juger si les cours suivis par l'étudiant sont suffisants pour entamer l'activité et lui suggérer de s'inscrire à d'autres cours, le cas échéant.

1 Définition

Le programme de M. Sc. de HEC Montréal vise à former des spécialistes capables d'utiliser une démarche scientifique pour produire, analyser, et utiliser l'information nécessaire à l'élaboration de politiques, de stratégies, la prise de décision ainsi qu'à la mise en œuvre des actions pertinentes à un enjeu de gestion³.

Le programme est orienté vers l'atteinte des objectifs suivants:

- Maîtriser les connaissances d'un domaine de spécialisation des sciences de gestion.
- Mener une démarche scientifique rigoureuse de façon systématique.
- Démontrer un comportement éthique et responsable dans la conduite d'une recherche et dans la pratique des affaires.
- Faire preuve d'esprit critique;
- Faire preuve d'autonomie dans la réalisation d'un travail majeur.
- Communiquer efficacement.

Le mémoire est l'activité majeure⁴ qui permet aux étudiants inscrits dans le cheminement mémoire à la M. Sc. de produire un document qui témoigne de leur atteinte des objectifs pédagogiques du programme grâce à une évaluation qui sera effectuée par un jury sélectionné par la Direction du programme. L'apprentissage de la recherche et de son processus permet de développer chez les étudiants un niveau de rigueur et des capacités à conceptualiser les problèmes aussi bien théoriques qu'appliqués. Ces compétences les amènent typiquement à occuper des postes de responsabilité en tant qu'experts dans diverses organisations (conseillers en stratégie, analystes, consultant, etc.). L'apprentissage de la recherche permet aussi aux étudiants qui le souhaitent de [poursuivre possiblement au niveau d'études de 3^e cycle](#).

Dans le programme de M.Sc. avec cheminement mémoire, l'apprentissage du processus de la recherche constitue l'élément fondamental de l'exercice, au-delà de l'originalité du thème, de l'ingéniosité du modèle et du traitement ou de l'intérêt des résultats.

Ainsi, par exemple, l'application mécanique d'un modèle existant à des données ne saurait, à elle seule, constituer un mémoire. Pour être considérée comme un mémoire de deuxième cycle, une telle application devrait, au minimum, contenir une motivation rigoureuse du choix du modèle retenu par rapport aux autres modèles présents dans la littérature pertinente et une vérification de la robustesse des résultats. De même, une simple exploration théorique constituée essentiellement d'une « revue de littérature », sans aucune mise en application ni expérimentation, ni observation, ne saurait constituer un mémoire. Une telle exploration doit être accompagnée, par exemple, d'une conceptualisation nouvelle, d'une contribution théorique nouvelle, d'une analyse de données primaires ou secondaires ou, en l'absence de telles données, d'exemples ou d'illustrations numériques ou encore de simulations. Sans qu'elles diffèrent fondamentalement, plusieurs formes d'exercices peuvent donner lieu à un mémoire. Nous décrivons dans les paragraphes qui suivent la démarche scientifique liée à la forme de mémoire

³ Extrait de la [Description officielle du programme](#).

⁴ Le programme de la M. Sc. compte pour 45 crédits, dont 24 crédits sont attribuables au mémoire.

la plus fréquente à la M. Sc. de HEC Montréal. Cependant, une variété d'autres formes existent selon les domaines ou les disciplines. Ainsi, le travail typique en finance pourra différer de celui que l'on trouvera en marketing, par exemple.

L'étudiant qui désire en savoir plus sur les mémoires effectués par les étudiants du programme de M.Sc. peut consulter [la liste des meilleurs mémoires](#) à la M.Sc. selon sa spécialisation en visitant le site de la bibliothèque de HEC Montréal.

2 Étapes clés de la démarche scientifique propre au mémoire

Les caractéristiques propres à la recherche dans le domaine des sciences humaines font en sorte que la démarche adoptée pour mener à bien un projet de recherche peut varier d'un projet à l'autre. Dans le cadre de ce guide, nous identifions les principales étapes de la démarche scientifique effectuée en fonction d'une approche hypothético-déductive. Cette approche débute généralement par une exploration théorique, qui est suivie d'une application à des données, d'une expérimentation ou d'une observation. Sans être la seule qui puisse être suivie, cette séquence dans la démarche est sans doute la plus fréquente. Les deux volets importants de cette démarche, soit l'exploration théorique et l'expérimentation, sont composés des étapes suivantes :

2.1 Exploration théorique

- Exposition du problème étudié et de la manière dont il se pose.
- Revue des façons dont le problème a été étudié.
- Identification des principales contributions à l'étude du problème (résultats, comparaison des résultats).
- Identification et comparaison des démarches et des modèles utilisés.
- Proposition d'une méthode de recherche pertinente pour aborder le problème ou esquisse d'un mode d'analyse.

2.2 Application, expérimentation et observation

- Hypothèses, mesure et observation.
- Rassemblement et classification des données ou des observations.
- Analyse de données de façon quantitative (traitement statistique), qualitative (ex. : rédaction et analyse de cas) ou appliquée (ex. : illustration numérique, simulation).
- Présentation de la méthode d'analyse et des résultats.
- Interprétation des résultats.

2.3 Conclusion

- Rappel des résultats en regard des objectifs ou des hypothèses de l'étude.

- Présentation des limites de l'étude.
- Présentation des principales contributions de l'étude.
- Analyse des implications stratégiques du domaine de recherche et des possibilités de généralisation.

D'autres approches, notamment des approches inductives, peuvent également être utilisées dans le cadre de la rédaction d'un mémoire. Toutefois, quelle que soit l'approche utilisée, les étapes identifiées ci-dessus font indéniablement partie du processus d'apprentissage auquel l'étudiant est soumis. En ce sens, l'étudiant à la M. Sc. sera exposé à toutes ces étapes dans le cadre de plusieurs cours et activités prévues dans son programme et devrait, au terme de celui-ci, être en mesure de démontrer qu'il les maîtrise.

3 Considérations générales et règles liées au mémoire

3.1 Durée du mémoire

Le mémoire totalise 24 crédits. Il comprend une activité obligatoire, l'[atelier de recherche](#), offerte entièrement en ligne, qui compte pour 0 crédit. Cet atelier implique la remise de deux livrables : (1) l'enregistrement du sujet de mémoire et (2) la production d'un plan d'études⁵. Il est recommandé de vous y inscrire avant d'avoir réussi 21 crédits.

Étant donné la pondération que HEC Montréal accorde à un crédit universitaire, celui-ci devrait représenter 45 heures de travail. Par conséquent, dans de bonnes conditions, le mémoire constitue un exercice qui exige environ 1 000 heures de travail de la part de l'étudiant, soit de six à huit mois à **temps plein**. Par de bonnes conditions, nous entendons que l'étudiant est effectivement capable de travailler à temps plein sur son mémoire, qu'il ne prend pas un temps indu à définir et à redéfinir son projet de recherche et, enfin, qu'il n'a pas de contraintes majeures pour poursuivre son mémoire. Des difficultés à utiliser certaines techniques de traitement de données et des difficultés à rédiger un texte d'excellente tenue (construction, grammaire, etc.) constituent de telles contraintes.

3.2 Longueur du mémoire

Bien qu'il soit difficile de définir des normes de longueur d'un travail de 24 crédits, on peut évaluer qu'un grand nombre de bons travaux de ce type comportent une centaine de pages. Le texte même du rapport compte souvent de 60 à 80 pages. L'expression claire et concise des idées devrait caractériser les travaux et les mémoires; ainsi un mémoire devrait rarement excéder 150 pages et il devrait le plus souvent tenir dans une centaine de pages de texte.

⁵ Pour plus de détails sur ces deux livrables, veuillez-vous référer à la section 3.5.3. de ce guide.

3.3 Présentation classique ou par article⁶

Dans le mode de présentation classique, un mémoire comprend habituellement des chapitres d'introduction, de recension des écrits, de méthodologie, de présentation et d'analyse des résultats, de discussion et de conclusion. Cependant, un mémoire peut également être présenté sous la forme d'un article prêt à être soumis pour publication dans une revue scientifique. Dans ce cas, l'article doit être précédé d'une introduction et d'une conclusion qui permettent de le mettre en contexte. L'étudiant doit être le principal auteur de l'article, c'est-à-dire qu'il en est le seul ou le premier auteur. L'étudiant est d'ailleurs invité à rédiger son document en utilisant les gabarits ([classique](#) ou [par articles](#)) qui sont mises à sa disposition.

L'étudiant qui souhaite opter pour une présentation par article doit s'assurer de l'accord de son directeur de mémoire, puis en faire la demande auprès de la Direction du programme en utilisant le formulaire [Demande d'autorisation de rédiger par articles](#). Si l'étudiant n'est pas le seul auteur de l'article, tous les co-auteurs doivent autoriser l'inclusion de l'article dans le mémoire, en signant le formulaire [Accord des co-auteurs](#).

3.4 Langue de rédaction du mémoire

HEC Montréal suit les normes et les règles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal en ce qui concerne la langue de rédaction des mémoires. Ainsi, les mémoires sont habituellement rédigés en français. Cependant, un étudiant peut demander l'autorisation de rédiger son mémoire en anglais si sa langue maternelle n'est pas le français ou s'il a fait l'essentiel de ses études antérieures dans une université non francophone. Il doit alors adresser sa demande, justifiée et appuyée par son directeur de mémoire, à la Direction du programme de M. Sc., en utilisant le formulaire [Demande d'autorisation de rédiger un mémoire en anglais](#).

Un étudiant inscrit dans une spécialisation de la M. Sc. en anglais peut rédiger son mémoire en anglais sans en demander l'autorisation.

Un mémoire par article est considéré écrit en français si toutes les parties autres que l'article sont rédigées en français. Ainsi, un étudiant qui souhaite rédiger un mémoire par article dans lequel l'article est en anglais mais l'introduction et la conclusion sont en français n'a pas besoin de demander une autorisation.

3.5 Le mémoire

L'étudiant poursuivant le cheminement du mémoire est automatiquement inscrit à l'activité mémoire à tous les trimestres, incluant au trimestre d'été, et ce jusqu'au trimestre du dépôt final de son mémoire.

3.5.1 Ressources disponibles pour accompagner l'étudiant dans la réalisation du mémoire

Dès son premier trimestre, l'étudiant qui a opté pour le cheminement avec mémoire a accès à une panoplie de ressources mises à sa disposition pour l'accompagner dans la réalisation de son

⁶ Cette section s'inspire du [Guide de présentation des mémoires et des thèses](#) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal (juillet 2015).

mémoire, de même qu'à un ensemble d'activités qui sera appelé à compléter pour réaliser son parcours. Les ressources comportent :

- des guides destinés à clarifier certains éléments importants dans la réalisation du mémoire (ex. guide sur le relation d'encadrement à la M. Sc., guide sur la rédaction d'un travail universitaire, etc.),
- des capsules vidéo représentant des témoignages de professeurs et de diplômés,
- des diaporamas animés avec une narration et des présentations,
- des capsules d'information,
- des ateliers et du coaching offerts par la bibliothèque,
- des listes de références,
- des gabarits de présentation du mémoire (classique, par articles et LaTeX).

Ces ressources sont le fruit d'une collaboration entre les directions pédagogique et administrative du programme de M. Sc. et :

- Plusieurs professeurs impliqués dans le programme de M. Sc.,
- Des diplômés du programme de M. Sc.,
- La Direction de l'apprentissage et de l'innovation pédagogique,
- Le Service de l'audiovisuel,
- La Bibliothèque HEC Montréal,
- Le Centre d'aide en langue,
- Le Service de gestion de carrière.

3.5.2 Séminaire Éthique de la recherche en gestion et choix d'un directeur de mémoire

Avant de s'inscrire à l'atelier de recherche, l'étudiant doit réaliser le séminaire [Éthique de la recherche en gestion](#), idéalement au premier trimestre. Ce dernier constitue non seulement un préalable à l'atelier de recherche, mais il fait aussi partie des activités obligatoires dans la structure de la M. Sc. cheminement avec mémoire. Les objectifs de ce séminaire sont de sensibiliser les étudiants aux enjeux éthiques de la recherche en gestion, de l'amener à réfléchir sur les possibilités s'offrant aux chercheurs pour répondre à ces enjeux ainsi qu'au fonctionnement et aux exigences du Comité d'éthique de la recherche (CER).

Avant de s'inscrire à l'atelier de recherche, l'étudiant doit aussi avoir identifié un sujet de mémoire et un directeur de recherche. En choisissant son directeur de recherche, l'étudiant choisit du même coup un domaine de recherche, une approche méthodologique et un soutien moral. Le choix d'un directeur de recherche est donc crucial pour le succès du mémoire.

La direction d'un mémoire est obligatoirement confiée à un professeur de l'École. Seuls les professeurs invités, adjoints, agrégés et titulaires de HEC Montréal sont habilités à diriger les mémoires de M. Sc. Dans certains cas, il peut être indiqué de recourir à une codirection. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'un mémoire peut être codirigé par une personne de l'extérieur de l'École. Un tel cas doit être examiné au moment de l'enregistrement du sujet de mémoire et non en milieu ou en fin de parcours.

Pour en savoir plus sur les rôles et responsabilités respectifs de l'étudiant et de son directeur, veuillez consulter le [Guide sur la relation d'encadrement à la M. Sc.](#)

Le choix du directeur de mémoire doit idéalement se faire avant que l'étudiant ait cumulé 21 crédits.

3.5.3 *Inscription à l'atelier de recherche, enregistrement du sujet et soumission du plan d'études*

L'étudiant ne doit pas attendre d'avoir terminé tous ses cours avant d'entreprendre son mémoire. Cependant, comme cette activité de recherche constitue une mise en application ou un approfondissement des connaissances acquises dans les cours, il est attendu que l'étudiant ait commencé sa scolarité de M. Sc. avant d'arrêter son choix de sujet. Ainsi, un étudiant ne pourrait pas rédiger son mémoire avant de commencer ses cours.

Le sujet de recherche doit être choisi, une fois que l'étudiant et un professeur aient convenu de travailler ensemble. L'étudiant est invité à confirmer le choix du directeur et de son sujet en remplissant le formulaire d'enregistrement du sujet de mémoire. L'enregistrement du sujet de mémoire constitue le premier livrable lié à la réussite de l'atelier de recherche. L'enregistrement du sujet de mémoire doit donc se faire au même trimestre que l'inscription à l'atelier de recherche.

L'étudiant à temps plein s'inscrit typiquement à l'atelier de recherche à son deuxième trimestre. Selon la progression de l'étudiant, l'inscription de l'atelier de recherche peut se faire à un trimestre ultérieur, mais il est recommandé de le faire avant d'avoir complété 21 crédits. Comme l'atelier de recherche n'implique aucune heure de travail sur une activité pédagogique, et ne représente pas de séances de cours, il compte pour 0 crédits. L'étudiant s'y inscrit dans l'objectif d'enregistrer son sujet de mémoire et de déposer son plan d'études. Il est ainsi recommandé de s'y inscrire uniquement à partir du moment où un sujet de mémoire et un directeur de recherche sont identifiés.

L'enregistrement du sujet se fait par [HEC en ligne](#). L'étudiant doit préciser le titre du mémoire et fournir une brève description des objectifs, des hypothèses et de la méthodologie. *HEC en ligne* permet de faire le suivi du statut du mémoire en tout moment. Lorsqu'une décision concernant la demande d'enregistrement de sujet de mémoire est prise, l'étudiant est avisé par courriel.

L'étudiant doit avoir enregistré son sujet avant de commencer à travailler sur son projet. En aucun cas, un étudiant ne peut commencer à collecter les données de son mémoire avant d'avoir enregistré son sujet et d'avoir soumis une demande au [Comité d'éthique de la recherche](#), si nécessaire.

Outre l'enregistrement du sujet de mémoire, l'étudiant devra aussi produire un plan d'études. Ce document permet de planifier le projet de mémoire en découpant les principales activités et en proposant un échéancier réaliste. Le plan d'études est élaboré en accord avec le directeur du mémoire.

La remise du plan d'études constitue le deuxième et dernier livrable nécessaire pour compléter l'atelier de recherche. La soumission du plan d'études doit donc se faire au même trimestre que l'inscription à l'atelier de recherche conformément aux exigences pour la réussite de cet atelier indiquées dans le plan de cours dans [ZoneCours](#).

La remise de ces deux livrables permet d'obtenir la mention ES (Exigence satisfaite) pour l'activité Atelier de recherche. Si l'étudiant ne remet pas ces deux livrables, la mention E (Échec) sera attribuée à cette activité obligatoire.

3.6 Dépôt et évaluation du mémoire

3.6.1 *Dépôt final du mémoire*

La rédaction du mémoire se termine normalement lorsque le directeur juge que le document est prêt pour le dépôt. L'étudiant est invité à consulter la procédure de dépôt de mémoire sur le [site web de la M. Sc.](#) Ce dépôt se fait en ligne sur le [Portail de dépôt d'un travail de 2ième cycle.](#)

L'étudiant doit s'assurer d'avoir les documents suivants si son mémoire a nécessité une collecte de données auprès d'êtres humains (par entrevue, questionnaire ou par tout autre moyen) :

- le certificat d'approbation éthique du CER et
- le formulaire Attestation d'approbation éthique complétée émis par le CER.

L'étudiant doit avoir en main les documents suivants si son mémoire est rédigé en anglais ou sous forme d'articles. Ces formulaires doivent avoir été préalablement approuvés :

- Demande d'autorisation de rédiger un mémoire en anglais.
- Demande d'autorisation de rédiger par articles
- Accord des coauteurs, le cas échéant

Il est à noter que la version déposée est celle qui sera soumise pour évaluation au jury. Une note et un verdict seront communiqués à la direction administrative du programme à la suite de cette évaluation, sauf si le verdict implique la réalisation de corrections majeures. Dans ce dernier cas, aucune note n'est attribuée. L'étudiant doit effectuer les corrections majeures (voir section 3.6.2) demandées et recommencer le processus de dépôt. Le mémoire corrigé sera alors soumis à nouveau au jury pour évaluation.

3.6.2 *Évaluation et attribution d'une note à l'étudiant*

À la suite du dépôt final du mémoire, la Direction du programme procède à la formation du jury d'évaluation composé d'un président-rapporteur et d'un lecteur qui se joindront au directeur (ou au codirecteur). Le président-rapporteur et le lecteur sont habituellement choisis au sein de la liste fournie par le directeur de recherche à l'étape de l'approbation du dépôt de mémoire. C'est la responsabilité du directeur de proposer les candidatures des professeurs pressentis pour constituer le jury. Il est aussi de la responsabilité du directeur de valider auprès des professeurs nommés leur disponibilité pour remplir ce rôle avant de procéder à l'approbation du dépôt du mémoire.

Un principe fondamental sous-tend l'évaluation des mémoires, celui du **regard neuf** et du jugement de lecteurs aptes à évaluer l'objet en cause avec le directeur du mémoire. Dans le cas des mémoires, il n'est pas nécessaire que le lecteur provienne d'une autre université, bien que ceci soit envisageable, et parfois même souhaitable. Un lecteur est considéré comme **externe** au sens où il n'a pas été impliqué dans le processus de définition du sujet ou encore à l'étape de la rédaction du mémoire. Il serait donc dans l'ordre que les lecteurs externes n'interviennent qu'au stade de l'évaluation et soient désignés à ce moment par le directeur du programme, en consultation avec le responsable de spécialisation si nécessaire, afin d'assurer le respect du principe du regard neuf et du jugement externe.

L'évaluation du mémoire vise à vérifier si l'étudiant possède des aptitudes pour l'application d'une démarche scientifique rigoureuse dans la formulation, la conceptualisation, et la résolution d'un problème de recherche ou d'un problème managérial. L'évaluation vise également à juger si l'étudiant est en mesure de rédiger un document qui démontre sa capacité à présenter les résultats de son travail de façon claire et concise. Parmi ses critères d'évaluation, le jury inclut normalement :

- l'aptitude à appliquer de façon rigoureuse les étapes de la démarche scientifique: conceptualisation d'un problème théorique ou appliqué, préparation d'un plan de travail, choix et justification des méthodes utilisées, qualité de la démonstration, valeur de l'exposé écrit, bibliographie, etc.;
- la maîtrise des connaissances (les concepts, les modèles, les théories, et les techniques) dans son domaine de spécialisation et sa capacité à les mobiliser pour résoudre un problème;
- l'autonomie (capacité à faire preuve d'initiative pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la recherche et respect de l'échéancier établi);
- la qualité de la communication dans la rédaction du rapport.

Lors de l'évaluation, le jury doit rendre une des décisions suivantes :

- a) Accepter le mémoire en l'évaluant selon le système littéral; il peut alors demander des corrections mineures que l'étudiant devra retourner dans un délai d'un mois; ces corrections n'affectent pas la note, qui porte sur la version du mémoire déposée.
- b) Le retourner à l'étudiant et lui demander d'effectuer des corrections majeures; dans ce cas, le mémoire corrigé doit être déposé à nouveau pour évaluation finale par le jury au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée.
- c) Le refuser, ce qui entraîne l'exclusion de l'étudiant du programme.

Ainsi, le jury évalue et note le document tel que déposé par l'étudiant et non le document hypothétique après corrections mineures. Seuls les mémoires soumis à des corrections majeures sont à nouveau évalués.

À compter du moment où tous les membres du jury ont reçu le mémoire, une période de 4 à 6 semaines est normalement suffisante pour permettre au jury de rendre sa décision, faire rapport à la Direction du programme de M. Sc. et aviser l'étudiant en conséquence.

3.6.3 Transmission à la bibliothèque pour diffusion du mémoire

Par nature, le mémoire est un document appartenant au savoir collectif. Il est donc indexé et diffusé auprès du public par HEC Montréal. Cependant, pour des motifs sérieux, un étudiant peut demander que son mémoire soit confidentiel, ou encore bénéficier d'un délai de diffusion :

- **Confidentialité** : La confidentialité signifie que ni le document lui-même, ni sa description (auteur, titre, résumés, etc.) ne seront rendus disponibles de quelque façon que ce soit avant la fin de la période de confidentialité. Elle est autorisée pour une durée maximale d'une année, renouvelable une fois. Lorsque la période initiale de confidentialité est terminée, le document sera traité tel que prévu dans les clauses du formulaire d'autorisation d'indexer, de reproduire et de diffuser un mémoire ou une thèse, à moins

qu'une demande de renouvellement n'ait été transmise par l'étudiant au moins 30 jours avant la fin de celle-ci. Pour obtenir la confidentialité, l'étudiant doit avoir des motifs sérieux tels qu'une entente commerciale de confidentialité ou une demande de brevet. Il doit remplir le formulaire de demande de confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse et obtenir l'accord de son directeur de mémoire et de la direction de la M. Sc.

- **Délai de diffusion** : Le délai de diffusion signifie que le document lui-même ne sera pas diffusé avant la fin de la période d'embargo, mais que sa description (auteur, titre, résumés, etc.) le sera. Non révocable, le délai de diffusion est d'une durée de 6 mois, 1, 2 ou 5 ans. À la fin de cette période, le document sera traité tel que prévu dans les clauses du formulaire d'autorisation d'indexer, de reproduire et de diffuser un mémoire ou une thèse. Pour obtenir un délai de diffusion, l'étudiant doit avoir des motifs sérieux tels l'exigence d'un éditeur liée à la publication d'articles ou de livres. Il doit remplir le formulaire de demande de délai de diffusion d'un mémoire ou d'une thèse et obtenir l'accord de son directeur de mémoire et de la direction de la M. Sc.

La version du mémoire déposée lors du dépôt en ligne sera versée, conservée et préservée dans les archives de HEC Montréal. Si des corrections sont apportées à la suite de l'évaluation, il est de la responsabilité du directeur ou de la directrice de recherche de transmettre la version finale du mémoire à la [bibliothèque](#).

3.6.4 Évaluation du mémoire et liens avec les objectifs d'apprentissage du programme

Le programme de M. Sc. constitue un parcours d'apprentissage cohérent et orienté vers l'atteinte des objectifs spécifiques présentés à la section 1 de ce guide.

L'ampleur d'un travail comme le mémoire permet une évaluation relativement riche des apprentissages des étudiants et permet donc l'évaluation de l'atteinte des [buts et objectifs d'apprentissage](#) du programme.

4 Considérations éthiques en recherche⁷

En matière d'éthique en recherche, HEC Montréal met en œuvre, par le biais de son Comité d'éthique en recherche (CER), une politique qui satisfait aux exigences des trois grands organismes subventionnaires soit : le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

À ce titre, le CER a la responsabilité d'évaluer tous les projets de recherche des étudiants à la M. Sc. qui impliquent des sujets humains. Le CER doit ainsi s'assurer que les personnes participant aux projets de recherche effectués à l'École le font sur une base volontaire, de manière consentante et disposent de toute l'information pour prendre leur décision.

Pour savoir s'il doit obtenir l'approbation du CER avant d'entamer son projet de recherche, l'étudiant est invité à répondre aux trois questions suivantes lorsqu'il enregistre son sujet de mémoire :

⁷ Cette section s'inspire du site web du [Comité d'éthique de la recherche](#) de HEC Montréal.

- Q1 : Votre recherche requiert-elle la collecte d'informations auprès d'un ou plusieurs individus en utilisant un ou plusieurs outils tels le questionnaire autoadministré, l'entrevue, le groupe de discussion, etc.?
- Q2 : Votre recherche requiert-elle la consultation de documents ne faisant pas partie du domaine public et contenant des renseignements sur des personnes?
- Q3 : Votre recherche requiert-elle la consultation de banques de données dites non anonymes et dont les informations ne font pas partie du domaine public et concernent des renseignements sur des personnes?

Si l'étudiant répond par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces trois questions, il doit obtenir l'assentiment du CER **avant** de commencer sa collecte de données. Afin de connaître les modalités du processus d'approbation du comité, l'étudiant est invité à consulter le [site web du CER](#).

5 Plagiat

Tout étudiant est censé connaître le [Règlement pédagogique concernant l'intégrité intellectuelle des étudiants](#) et les sanctions prévues à la page 4 du [Règlement](#). Dans certains cas, les étudiants peuvent être également assujettis à la [Politique sur la conduite responsable de la recherche de HEC Montréal](#).

Une première version de ce document a été préparée par le professeur Robert Lévesque en 1991. Par la suite, le document a été successivement amendé par :

- Professeur Claude Laurin (2012),
- Professeure Anne Bourhis (2014), et
- la direction de la M. Sc. (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020).